

LEÇON XXXIX

LE TRILLE

LE Trille est l'exécution rapide et alternative d'une note avec celle qui est un degré plus haut dans l'ordre de la gamme. On l'indique par les lettres (tr) et souvent on fait suivre ces lettres d'une ligne ondulée pour indiquer qu'il faut continuer les battements jusqu'à la fin de cette ligne. tr 

La manière d'exécuter le Trille, comme pour les autres ornements, dépend du mouvement et du caractère du morceau, de ce qui le précède et de ce qui le suit, mais on doit en général commencer le trille assez lentement et en augmenter graduellement la vitesse jusqu'à ce qu'après les premiers battements on arrive à une très grande vitesse, qui doit se continuer pendant la plus grande durée du trille. Dans certains cas, on ralentit quelque peu la fin du trille mais on doit toujours en exécuter les battements d'une manière bien égale et distincte.

On divise le trille en 3 différentes parties :

- 1 — Le Point de départ, ou Préparation.
- 2 — Le trille lui-même.
- 3 — La Terminaison.

- 1 — Le **Point de départ** ou **préparation** du trille est, en général, la **note sur laquelle** sont placées les lettres (tr.).

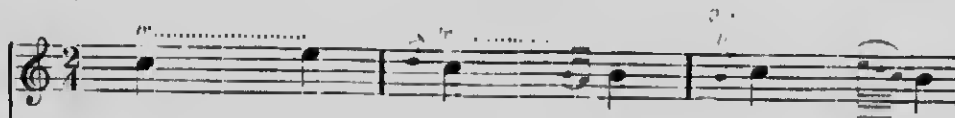
Quelquefois, cependant, le trille doit commencer par la note inférieure ou supérieure à la note principale, mais dans ce cas le fait est indiqué par une petite note qui la précède.

- 2 — Ici on entend par le **trille lui-même** cette **portion qui consiste dans le battement de la note principale avec sa note supérieure.**
- 3 — Un **trille se termine** généralement **par 2 ou plusieurs petites notes indiquées et intercalées entre le dernier battement et la note qui suit la note principale.**

Lorsque la note supérieure du trille doit être altérée, on place le signe d'altération au-dessus des lettres (tr.).

EXAMPLE

Ecriture



Exécution

